

du 18 janvier 1631, Pierre Renevier, maître maçon à Saint-Cyr au Mont d'Or. On peut juger, d'après les comptes, que ce temple fut un modeste édifice.

Les Protestants exprimèrent en plus d'une occasion leur mécontentement de faire leur exercice à Saint-Romain de Couzon, qui était encore plus loin de Lyon que ne l'était Oullins et dont l'accès présentait plus d'incommodités et de périls. Ils adressèrent en 1655 au Roi une requête tendant à avoir « l'exercice de leur Religion en l'un des fauxbourgs de la ville de Lion. » Ils ne devaient pas recevoir satisfaction.

A la date de 1657, se place l'autorisation à eux délivrée de faire construire une maison sur le tènement de Paradis, sous la condition qu'ils ne pourraient y tenir ni un collège ni des assemblées ni l'exercice public de leur religion.

A la révocation de l'édit de Nantes, le tènement du Paradis fut confisqué, et le Roi le donna aux pauvres de la paroisse Saint-Nizier. Le temple de Saint-Romain de Couzon fut également saisi et fut démoli (20).

NATALIS RONDOT.

(*A suivre.*)

---

(20) Archives de Lyon, GG. Pièces relatives à la destruction du temple de Couzon (septembre 1685).